

ASSEMBLÉE DU 21 DÉCEMBRE 2009

A une assemblée extraordinaire de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue à l'heure et au lieu ordinaire de ses délibérations, lundi le vingt-et-unième jour du mois de décembre de l'an deux mille neuf et à laquelle sont présents :

M. le Maire : Bruno Vadnais

Les membres du conseil : M. Éric Deschênes
M. Pierre Ducharme
M. Yvon Tranchemontagne
M. Louis Mandeville
M. Jean-Pierre Doucet
M. Gérald Toupin

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Vadnais, le directeur général est également présent.

Le directeur fait mention de l'avis de convocation qui a été signifié aux membres du conseil.

ORDRE DU JOUR.

- 1- Adoption du budget et du plan triennal d'immobilisation
- 2- Adoption du taux de la taxe foncière et du taux de la taxe spéciale d'aqueduc
- 3- Adoption du taux d'intérêt
- 4- Modification des salaires et des conditions de travail.
- 5- Adoption des prévisions budgétaires de l'OMH.
- 6- Protocole d'entente d'une aide financière du MAMROT.
- 7- Inventaire des émissions de gaz à effet de serre et plan d'action
- 8- Autorisation au comité Les Amis de la Chicot de demander une aide financière à la Caisse Populaire Dusablé.
- 9- Pacte rural : Les Amis de la rivière du Chicot- Le Film
- 10- Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgences 9-1-1.
- 11- Adoption des prévisions budgétaires du service intermunicipal des loisirs
- 12- Levée de l'assemblée

1-ADOPTION DU BUDGET ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION.

rés.2937-09

Il est proposé par M. Gérald Toupin et appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte les prévisions budgétaires 2010 ainsi que le plan triennal d'immobilisations.

Adopté à l'unanimité

2-ADOPTION DU TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE ET DU TAUX DE LA TAXE SPÉCIALE

rés.2938-09

Il est proposé par M. Éric Deschênes appuyé par M. Louis Mandeville et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert fixe le taux de la taxe foncière générale à 1.10\$ du cent dollars d'évaluation et celui de la taxe spéciale de l'aqueduc à 0.11\$ du cent dollars d'évaluation.

Adopté à l'unanimité

3-ADOPTION DU TAUX D'INTÉRÊT

Il est proposé par M. Yvon Tranchemontagne appuyé par M. Pierre Ducharme et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert fixe le taux d'intérêt pour la prochaine année à 12% sur tous les comptes de taxes échus ainsi que sur les autres comptes ou factures émises par la municipalité.

rés.2939-09

Adopté à l'unanimité

4-MODIFICATION DES SALAIRES ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL.

Il est proposé par M. Yvon Tranchemontagne appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Cuthbert :

rés.2940-09

1- Autorise l'augmentation du salaire des trois employés permanents de voirie de 0.50\$ /heure par année, soit 2,00\$/heure pour les quatre prochaines années

2- Autorise le maire, M. Bruno Vadnais à signer la mise à jour du contrat de travail de l'adjointe autorisant 5 semaines de vacances par année.

3- Autorise une augmentation de 0,73% du salaire des employés municipaux autre que les employés de voirie permanent.

Adopté à l'unanimité.

5-ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OMH.

rés.2941-09

Il est proposé par M Louis Mandeville appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte les prévisions budgétaires 2010 de l'OMH de Saint-Cuthbert.

Adopté à l'unanimité

6- PROTOCOLE D'ENTENTE D'UNE AIDE FINANCIÈRE DU MAMROT.

rés.2942-09

Il est proposé par M Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Pierre Ducharme et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le Maire, M. Bruno Vadnais, à signer le protocole d'entente avec le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire établissant les modalités relatives à un octroi dans le cadre du volet 1.1 du Fonds Chantiers Canada-Québec.

Adopté à l'unanimité

7-INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET PLAN D'ACTION

Le directeur présente au conseil l'offre de services professionnels de SNC-Lavalin pour la production de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serres et d'un plan d'action. Le gouvernement subventionne jusqu'à 90% des coûts pour la réalisation du rapport des ingénieurs. Toutefois, ce rapport se limite seulement aux édifices, aux véhicules et aux équipements de la municipalité.

8- AUTORISATION AU COMITÉ LES AMIS DE LA CHICOT DE DEMANDER UNE AIDE FINANCIÈRE À LA CAISSE POPULAIRE DUSABLÉ.

rés.2943-09

Il est proposé par M Louis Mandeville appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le comité Les

Amis de la Chicot à effectuer une demande d'aide financière à la Caisse Populaire Dusablé pour le projet impliquant les élèves de l'école Sainte-Anne.

Adopté à l'unanimité

9- PACTE RURAL : LES AMIS DE LA RIVIÈRE CHICOT-LE FILM

rés.2944-09

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le maire, M. Bruno Vadnais à signer le formulaire de demande de financement dans le cadre du pacte du rural du projet « Les amis de la rivière Chicot-Le Film. »

Adopté à l'unanimité

10-AGENCE MUNICIPALE DE FINANCEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES CENTRES D'URGENCES 9-1-1.

rés.2945-09

Attendu que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la loi sur la fiscalité municipale et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques ;

Attendu que la municipalité désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible ;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Deschênes appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que :

La Municipalité demande à l'Agence Municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible à la Centrale des Appels d'Urgence Chaudière-Appalaches dont le siège social est situé au 485, Boulevard Renault, à Beauceville G5X 3P5, pour et à l'acquit de la municipalité toute les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la loi sur la Fiscalité Municipale qui lui sont dues. L'Agence a la charge de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

La présente a un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire.

Adopté à l'unanimité

11-ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU SERVICE INTERMUNICIPAL DES LOISIRS

rés.2946-09

Il est proposé par M Gérald Toupin appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte les prévisions budgétaires 2010 du service intermunicipal des loisirs.

Adopté à l'unanimité

12- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

rés.2947-09

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que l'assemblée est levée.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CUTHBERT

Je, Bruno Vadnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Bruno Vadnais, maire

Richard Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 21e jour du mois de décembre 2009

Richard Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier